

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 21 Novembre 2018 à 20H00

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 15 Novembre 2018, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Mohamed GRICHI, Laurence LENOIR, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOUI, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL, Isabelle MASSARD, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Philippe CLOCHETTE, Karine CHALAH, Jacques BOURGOIN, Françoise KANCEL, Roland MUZEAU, Véronique DESMETTRE-BOREL, Daniel BERDER, Chaouki ABSSI, Sylvie MOREL, Christophe BERNIER, Délia TOUMI, Fidèle MASSALA-BIMI, Nadia MOUADDINE, Eloi SIMON, Medhi TADJOURI, Sofia MANSERI, Jacques BRIFFAULT, Roger DUGUE, Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Jean DENAT, Brice NKONDA.

ETAIENT REPRESENTES

Marc HOURSON représenté par Alexandra D'ALCANTARA, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Sonia BLANC représentée par Sylvie MOREL, Maria-Blanca FERNANDEZ représentée par Jacques BRIFFAULT, Zine BOUKRICHE représenté par Eloi SIMON, Morgane COMELLEC-BADSI représentée par Laurence LENOIR.

ABSENTE

Louazna HADJAMI.

La séance ayant été déclarée ouverte, Eloi SIMON, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL

II) - POINT D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) – VŒUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 26 Septembre 2018.

Il y a lieu d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Septembre 2018.

II) - POINT D'INFORMATION

*** Carnaval 2019**

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

**Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique,
Communication, Relations Publiques, Restauration**

Budget Supplémentaire 2018 du budget de la Restauration du Personnel des Administrations Publiques

Le Budget Supplémentaire constate l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 ainsi que divers ajustements de crédits entre chapitres.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Budget Supplémentaire 2018 du budget du cinéma Jean Vigo

Le Budget Supplémentaire constate l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 ainsi que divers ajustements de crédits entre chapitres.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Exercice 2018 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques.

Conformément à l'instruction M 14, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 pour le Budget de la restauration du personnel des Administrations Publiques est soumise au Conseil Municipal pour décision.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Exercice 2018 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 du budget annexe du cinéma Jean Vigo

Conformément à l'instruction M14, l'affectation du résultat pour le cinéma Jean Vigo est soumis au Conseil Municipal pour décision : un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de 68 708,41 € et un solde d'exécution (négatif) de la section d'investissement de 30 787,50 €

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Retrait partiel de la délibération F13 du 26 septembre 2018 concernant la taxe de séjour

Suite à des échanges avec la Préfecture, il est apparu nécessaire d'adapter la dénomination des catégories imposables au titre de la taxe de séjour, ainsi que les modalités d'imposition des "meublés non classés". L'objectif est double : d'une part assurer la sécurité juridique continue de l'imposition des "meublés non classés" dans le cadre de la future rédaction de l'article L. 2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019 et d'autre part coïncider avec les spécifications du logiciel OCSIT@N de la DGFip.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Dérogations au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2019.

La loi dite "Macron" du 6 août 2015 a modifié le régime des dérogations au repos dominical accordées par le Maire en portant le nombre de 5 à 12 dimanches. La décision du Maire ne peut intervenir qu'après avis du conseil municipal sur le nombre de dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire est supprimé. Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical est supprimé et de rester sur 5 dimanches pour l'année 2019, comme pour les années précédentes. Ces dimanches correspondent essentiellement aux périodes de soldes (hiver / été) et à la période de fin d'année. La liste des dimanches sera arrêtée par le Maire avant le 31 décembre 2018.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 38; Contre : 2 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET); Abs. : 2 (Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Jean DENAT)

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017.

La ville de Gennevilliers est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP). Conformément à l'article L.5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2017.

Vote : Prend acte

Création de cinq postes au sein des crèches municipales

Considérant que cinq agents du Conseil Départemental des Hauts-de- Seine mis à disposition auprès de la Ville quittent leurs fonctions et considérant la nécessité de les remplacer, il y a lieu de recruter du personnel municipal pour occuper les emplois concernés. Il s'agit de 3 postes d'auxiliaire de puériculture, d'un poste de lingère et d'un poste d'éducateur de jeunes enfants.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Création d'un poste au sein de la Direction du Patrimoine Bâti.

Le service Bâtiment assure l'entretien, la maintenance et la réhabilitation des bâtiments communaux, conçoit, fait réaliser par des entreprises, des travaux de construction, rénovation ou aménagement concernant le patrimoine bâti, gère les équipements techniques de la collectivité, assure la gestion et l'exploitation de contrats d'entretien, la rédaction et la passation de marchés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux. Compte tenu du développement de la Ville, il y a lieu de renforcer les ressources du service précité par la création d'un poste supplémentaire de technicien bâtiment. Cet agent aura notamment pour missions la gestion technique, administrative et financière des travaux d'entretien, de maintenance et de réhabilitation d'un secteur du patrimoine bâti communal, la participation à l'élaboration de projets de constructions neuves, l'élaboration du cahier des charges des contrats d'entretien et de maintenance, la veille technique et réglementaire, la réalisation d'études de faisabilité, conception de parties d'ouvrages de bâtiments, la conduite d'opérations et rédaction de documents pour la passation des marchés, la représentation du maître d'ouvrage, la coordination de l'activité des entreprises et/ou des ouvriers sur les chantiers, la réception des travaux et le contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des bâtiments. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de ce poste (cadre d'emploi des techniciens territoriaux).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Promotion interne 2018 des rédacteurs territoriaux

A compter du 1er décembre 2018, cinq postes de rédacteur territoriaux sont créés pour permettre le détachement pour stage de cinq agents inscrits sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne. La titularisation de ces agents entraînera la suppression des postes d'origine. Un refus de titularisation entraînera la réintégration de ceux-ci dans leur grade d'origine et la suppression des postes du grade de promotion.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation d'un poste d'agent technique en poste d'animateur socio-culturel au Centre culturel et social des Grésillons.

Dans le cadre de la réorganisation du Centre culturel et social des Grésillons, il y a lieu de transformer un poste d'agent technique (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) en poste d'animateur socio-culturel (cadre d'emploi des animateurs territoriaux). Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette transformation.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation d'un poste de Conseiller territorial des activités physiques et sportives en poste d'attaché territorial

Dans le cadre d'une mobilité interne, un agent communal exerçant précédemment ses fonctions au sein de la Direction municipale des sports a été retenu sur le poste de Responsable du service des financements externes à la Direction des affaires financières. Le poste de responsable du service des financements externes étant positionné sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'agent concerné a sollicité son changement de filière. Il y a lieu en conséquence de transformer au tableau des effectifs un poste de conseiller des activités physiques et sportives en poste d'attaché territorial.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification de la représentation municipale au sein du conseil d'administration du collège Guy Moquet

Il y a lieu de remplacer Monsieur Jacques BOURGOIN, Conseiller Municipal, représentant la ville au sein du conseil d'administration du collège Guy Moquet. Madame Isabelle MASSARD est désignée pour le remplacer.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; Abs. : 2 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET)

Modification de la représentation municipale au sein de l'association Mission Locale pour l'insertion professionnelle des jeunes

Il est nécessaire de remplacer Madame Alexandra D'ALCANTARA, représentant la commune au sein de l'association Mission Locale pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Madame Sofia MANSERI est désignée pour la remplacer.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Autorisation de remise de récompenses auprès des lauréats du diplôme national du brevet des collèges

Il s'agit de remettre une récompense aux lauréats du diplôme national du brevet des collèges en leur attribuant une enceinte bluetooth.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Adhésion à l'association ABELOS.

L'Association des bibliothèques employant les logiciels de gestion de bibliothèque diffusés par GFI Progiciels (ABELOS) regroupe les bibliothèques utilisant les logiciels AB6 et absysNET de la société BARATZ (Espagne) diffusés en France par la société GFI Progiciels. La création de l'association date de 1994 lors de l'assemblée générale qui réunissait les utilisateurs des logiciels LIBRA, SDL MEDIA, et AB6. L'association ABELOS se veut un intermédiaire privilégié entre la société GFI Progiciels et les bibliothèques pour traiter des problèmes d'intérêt général tels que le choix des évolutions prioritaires des logiciels. La bibliothèque municipale, pour exercer ses missions, a besoin d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Pour cela, elle utilise le logiciel absyNet de la société BARATZ (diffusé par la société GFI Progiciels). Pour en assurer un meilleur fonctionnement et un meilleur suivi de son évolution, la ville décide d'adhérer à l'Association des bibliothèques employant les logiciels de gestion de bibliothèque diffusés par GFI Progiciels (ABELOS). Le montant de l'adhésion est fixé à 80 € pour 2018. Il s'agit d'autoriser la signature de cette adhésion.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée - CNC - pour le Cinéma Jean-Vigo en tant qu'établissement classé Art et Essai.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée - CNC - pour le Cinéma Jean-Vigo en tant qu'établissement classé Art et Essai et à signer les documents correspondants.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention d'exploitation auprès de la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) représentant Orange Cinéma Séries - OCS - au titre de l'aide à la diffusion en salle pour le Cinéma Jean Vigo

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Nationale des Cinéma Français (FNCF) représentant Orange Cinéma Séries - OCS - au titre de l'aide à la diffusion en salle pour le Cinéma Jean Vigo. L'accord d'aide à la diffusion en salle a été signé en 2009 entre la FNCF et OCS.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution de prix aux lauréats du concours Mandéloquence organisé par la structure jeunesse Mandela.

Dans le cadre du concours Mandéloquence prévu le 20 octobre 2018, il est proposé d'offrir aux lauréats, un IPAD, une tablette numérique ainsi que des cartes cadeaux pour un montant estimé à 660 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Désherbage des collections des médiathèques municipales - Autorisation de déclassement, de dons et ventes des documents dés herbés

Le réseau de lecture publique de Gennevilliers renouvelle régulièrement ses collections. Afin d'offrir au public des collections actualisées, les médiathèques pratiquent, comme toutes les bibliothèques, une opération appelée « dés herbage » : il s'agit de retirer des rayonnages en libre-accès ou en réserve les documents qui ne peuvent plus être proposés aux usagers. Traditionnellement, cette opération de dés herbage s'effectue par pilonnage des exemplaires. Un certain nombre de ces livres encore en bon état pourraient être donnés à des associations à caractère solidaire et / ou éco- responsable.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention avec l'association l'Escale Solidarité Femmes pour favoriser le relogement des femmes victimes de violences

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour favoriser le relogement des femmes victimes de violences par la réservation de 2 logements sur le contingent ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Adhésion de la Ville à l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de- France et désignation d'un représentant.

Il s'agit d'adhérer à l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association. La cotisation annuelle est de 2 000 €.

Monsieur Laurent NOEL est désigné en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein de l'association.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Présentation du rapport annuel du territoire Boucle Nord de Seine sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2017.

Il s'agit de présenter le rapport annuel du territoire Boucle Nord de Seine sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2017.

Vote : Prend acte

Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Gennevilliers et la Régie Autonome de Transports Parisiens (RATP).

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Gennevilliers et la Régie Autonome de Transports Parisiens (RATP), relative à la réalisation d'une marche exploratoire autour de la gare routière Gabriel Péri.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2018.

L'Etat a versé à la ville de Gennevilliers une subvention Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2018 pour financer des actions mises en oeuvre par des associations. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à reverser les subventions aux associations concernées.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association "Atelier d'Architecture Autogérée" ci après dénommée "AAA" pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la ville et l'association AAA en vue de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour l'achat et l'installation de deux poêles à bois dans la structure Agrocité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°3-2018 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association " Intervalle"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3-2018 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association " Intervalle", relatif au versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Rails Miniatures de la Boucle (RMB)

Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Rail Miniature de la Boucle (RMB) d'un montant de 1 500 € pour les soutenir dans l'organisation d'une exposition de modélisme ferroviaire réalisée à la salle des fêtes de Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité France Palestine de Gennevilliers

Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité France Palestine de Gennevilliers de 1 000 € pour contribuer à la réalisation d'un DVD du film « Derrière les Fronts » d'Alexandra DOLS sur le travail de la psychiatre Samah JABR.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention à la Scoop E2s Développement dans le cadre du contrat de ville.

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la Scoop E2s Développement pour son action garderie éphémère au sein du centre social et culturel Aimé Césaire, dans le cadre des actions du contrat de ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Travaux de modernisation de l'éclairage du stade Louis Boury - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF, Ligue de Paris, District des Hauts-de-Seine).

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'investissement auprès de la Fédération Française de Football (Ligue de Paris, Districts des Hauts-de-Seine inclus) pour les travaux de modernisation de l'éclairage du stade Louis Boury (passage en LED)

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Travaux de modernisation de l'éclairage du Stade Louis Boury - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport, une subvention d'investissement pour les travaux de modernisation de l'éclairage du Stade Louis Boury (passage en LED)

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Travaux de modernisation de l'éclairage du stade Louis Boury - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention d'investissement pour les travaux de modernisation de l'éclairage du stade Louis Boury (passage en LED)

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports en vue de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la section football (foot vacances).

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, la ville, en partenariat avec l'association CSMG Omnisports à travers la section Football, propose des animations foot vacances sur les congés d'octobre d'un montant de 1 620 €. L'activité repose sur du futsal dans deux équipements de la ville (A. France, P. Langevin) chaque soir de 18H à 22H. Il s'agit d'approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs attribuant la subvention exceptionnelle de 1 620 €.

En raison des fonctions qu'ils exercent au sein de l'association, Monsieur Mohamed GRICHI et Madame Isabelle MASSARD ne prennent pas part au vote

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Mohamed GRICHI, Isabelle MASSARD)

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Gennevilliers Basket Club (GBC)

Cette année, l'association Gennevilliers Basket évoluant en N2 est amenée à effectuer des matchs à l'extérieur, dans toute la France, ce qui nécessite qu'elle se déplace en train et non en autocar. Il s'agit donc de les accompagner dans la prise en charge de ces déplacements. Il est proposé, pour un coût moindre (comparé au budget autocar à engager), de verser une subvention de 6 000 € en remplacement du budget autocar prévu initialement. Il s'agit d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs en ajoutant la somme relative à l'attribution de cette subvention.

Vote : Adoptée à l'unanimité : Pour : 42

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la section CSMG Natation pour développer l'école de natation du club

La section CSMG Natation participe activement à l'animation sportive locale et sociale en organisant un accès loisirs aux adhérents « jeunes » et en participant à des compétitions régionales. Depuis deux ans, en partenariat avec la ville, la section, du fait de l'engouement des familles à la natation accueille des très jeunes non nageurs en apprentissage en complément de l'école municipale de natation de la ville. Cette collaboration permet de satisfaire un maximum de familles Genevilloises qui attachent une grande importance à l'apprentissage de la natation pour leurs enfants. Pour permettre en partie de prendre en charge les salaires des Maîtres-nageurs sauveteurs (MNS), il est proposé d'affecter une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

En raison des fonctions qu'ils exercent au sein de l'association, Monsieur Mohamed GRICHI et Madame Isabelle MASSARD ne prennent pas part au vote

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Mohamed GRICHI, Isabelle MASSARD)

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG)

Cette année, l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) évolue en National 1A Elite, l'équipe est amenée à effectuer des matchs dans toute la France, ce qui nécessite qu'elle se déplace en train et non en autocar. Il s'agit donc de les accompagner dans la prise en charge de ces déplacements. Il est proposé, pour un coût moindre, de verser une subvention de 8 500 € en remplacement du budget autocar prévu initialement. Il s'agit d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme relative à l'attribution de cette subvention.

En raison des fonctions qu'il exerce au sein de l'association, Monsieur Mohamed GRICHI ne prend pas part au vote

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41 ; NPPV : 1 (Mohamed GRICHI)

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Charly Pétanque pour la participation à des championnats régionaux et nationaux

L'association Charly Pétanque participe activement à l'animation sportive locale en organisant un accès loisirs aux adhérents et non adhérents (accès libre à la nouvelle halle) et en participant à des compétitions régionales et nationales pour leurs équipes. La participation de ces équipes compétitions a généré des dépenses non prévues dans leur budget initial suite à des qualifications dans toute la France. Pour aider l'association à soutenir une partie de ces dépenses, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CSMG Tae Kwon Do suite au développement du Body Tae kwon do (approche ludique)

La section CSMS Tae kwon do faisant partie du CSMG omnisports développe depuis la rentrée une nouvelle activité le body tae kwon do. Cette nouvelle discipline qui aborde le tae kwon do sous une forme plus ludique et artistique permet d'attirer notamment des jeunes filles/femmes. Cette nouvelle approche répond pleinement à l'axe souhaité par la ville de développer la pratique féminine et réduire le regard genré de ce type d'activité. Pour accompagner cette nouvelle activité, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour acheter notamment du matériel pédagogique nécessaire à la conduite de celle ci.

Compte tenu des fonctions qu'ils exercent au sein de l'association, Monsieur Mohamed GRICHI et Madame Isabelle MASSARD ne prennent pas part au vote.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Mohamed GRICHI, Isabelle MASSARD)

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gennevilliers Boxing Club (GBC) pour développer la pratique féminine

L'association Gennevilliers Boxing Club participe activement à l'animation sportive locale et sociale en organisant un accès pour tous à la pratique de la boxe. Elle accueille aujourd'hui environ 200 adhérents issus pour la grande majorité des quartiers populaires de la ville. Elle souhaite développer davantage sa section féminine en organisant des stages à l'attention de ce public ouvert à tous. Durant les vacances scolaires, elle envisage de proposer ces actions en "pied de cité" pour toucher ce public et le sensibiliser à cette activité "genrée garçon". Pour les accompagner dans cette initiative, il est proposé de leur affecter une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour les aider dans la démarche.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; Abs. : 2 (Sylvie MOREL, Sonia BLANC)

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Roller Hockey Gennevillois pour développer la section jeunes du club (acquisition de matériels pédagogiques)

L'association Roller Hockey Gennevillois participe activement à l'animation sportive locale et sociale en organisant un accès loisirs aux adhérents « jeunes » et en participant à des compétitions régionales et nationales pour leurs équipes séniors. Pour pérenniser l'association, le club s'est engagé dans le développement d'une section jeunes en les inscrivant aussi en compétition mais aussi en développant des actions de sensibilisation en partenariat avec la ville (stages passerelles durant les vacances). Le coût important du matériel est quelquefois un frein pour attirer des jeunes. Pour favoriser la découverte de ce sport et développer sa pratique sur la ville, l'association propose d'acquérir le matériel nécessaire afin de pouvoir le prêter aux participants. Pour accompagner l'association dans les frais engagés pour l'achat de matériels pédagogiques, il est proposé de leur verser une subvention de 1 500 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Association Gym Club Gennevilloise - Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du Contrat de développement Département Ville (CDDV)

Dans le cadre du contrat de développement Département /Ville, l'association Gym Club Gennevilloise (GCG) a proposé un projet pour faciliter la pratique sportive pour tous, et notamment des personnes en situation de handicap. La subvention annuelle représente un montant de 1 200 €. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le solde (30%) du montant de la subvention, soit 360 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cyclo Cross United dans le cadre de l'organisation du cyclo cross du 23 septembre 2018 au Parc des Sévines.

L'association du Cyclo Cross United a organisé un cyclo cross le dimanche 23 septembre 2018 dans le parc des Sévines. Course cyclo cross en deux temps avec un temps famille sensibilisation aux déplacements vélos et un deuxième temps une course cyclo sur un parcours balisé. Le budget prévu initialement par l'association a été dépassé notamment le poste location du nombre de vélos en prêt pour les participants et ce pour permettre au plus grand nombre de participer à la découverte de cette nouvelle activité (jeunes notamment issus des quartiers prioritaires). L'association naissante a engagé de ce fait des frais non prévus dans leur budget initial. Il s'agit d'affecter une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour participer au financement de cet évènement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention avec la société CYTIZEN, filiale du Groupe UP relative à l'utilisation de l'application CLAUSE.

La Ville de Gennevilliers a souhaité bénéficier de l'application CLAUSE permettant de faciliter et optimiser la gestion de l'attribution des clauses d'insertion dans le cadre de la commande publique. Il convient donc de souscrire un abonnement auprès du fournisseur, la société CYTIZEN, afin que ce dernier l'autorise à utiliser l'application selon les termes du contrat.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Consultation citoyenne sur les nouvelles modalités de stationnement à mettre en œuvre sur la ville de Gennevilliers

Il s'agit de définir l'organisation de la consultation citoyenne du 12 décembre 2018 sur les nouvelles modalités de stationnement à mettre en œuvre sur la ville de Gennevilliers.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 38; Contre : 2 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET); Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Louis Pasteur pour un voyage sportif (ski alpin) pédagogique qui s'est déroulé du 18 au 23 mars 2018 à Samoëns (Haute-savoie).

Le collège Louis Pasteur, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, notamment avec les classes sportives, participe à des projets alliant sport et éducation. Le collège Louis Pasteur organise, dans cet esprit, comme c'est le cas depuis 2010, des stages sportifs dans des lieux différents chaque année. Pour l'année scolaire 2017-2018 (du 18 au 23 mars 2018), le collège a organisé pour des élèves de classes de 6ème un stage à Samoëns (Haute-savoie) pour 29 élèves et 4 accompagnateurs. Un bilan a été transmis relatif à ce séjour. Il s'agit d'affecter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour aider au financement de ce voyage pédagogique et sportif pour l'année scolaire 2017/2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

**Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population,
Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation,
Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.**

Approbation de la charte des jardins partagés de la ville de Gennevilliers.

Depuis plusieurs années, la ville de Gennevilliers soutient le développement de jardins partagés en mettant à disposition des terrains et/ou en proposant un accompagnement méthodologique et une aide technique. La charte des jardins partagés de Gennevilliers, identique pour tous les jardins, affiche les valeurs sociales et environnementales portées par la politique du développement de l'agriculture urbaine de la Ville avec les habitants. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte des jardins partagés de la ville de Gennevilliers, d'autoriser le Maire et d'inviter les habitants-jardiniers à la signer.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Erigère – Réhabilitation de 42 logements – 35/37 rue Royer Bendelé, 2 rue Paul Vaillant-Couturier – Garantie d'un prêt pour un montant total de 532 325 € - Annule et remplace la délibération U3 du 20 décembre 2017

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 532 325 € contracté par Erigère auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de 42 logements situés 35/37 rue Royer Bendelé et 2 rue Paul Vaillant-Couturier. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 4 logements PLI seront réservés pour le contingent municipal (voir convention de réservation de logements jointe).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Avis relatif à une demande d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement présentée par la Société Protectrice des Animaux (SPA), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge animalier, avenue Marcel Paul à Gennevilliers. Activité soumise à autorisation, classable sous la rubrique 2120-1 de la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La SPA projette d'implanter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul sur la commune de Gennevilliers. La gestion de la fourrière sera confiée à la société SACPA. La SPA a pour objet d'assurer les prestations de fourrière pour les animaux errants de type chiens et chats ainsi que l'accueil et la remise à l'adoption des chiens et chats recueillis. Il appartient au Conseil Municipal de Gennevilliers de donner son avis sur la demande susvisée, dès l'ouverture de l'enquête qui se déroulera en Mairie de Gennevilliers (92230), du 22 octobre au 22 novembre 2018. Pour être pris en considération, l'avis devra être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Le rapport technique établi par le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité conclut à un avis favorable à ce projet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Propriété communale sise au 11 Claude Robert, cadastrée section AF N°0147 - Autorisation de déposer le permis de démolir correspondant.

Il s'agit d'autoriser la démolition de la propriété communale sise, au 11 Claude Robert, cadastrée section AF N° 0147

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Propriété communale sise au 4-6 rue de la Procession, cadastrée section S, N° 0025 - Autorisation de déposer le permis de démolir correspondant.

Il s'agit d'autoriser la démolition de la propriété communale au 4-6 rue de la Procession, cadastrée section S, N° 0025.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Retrait de la délibération du 27 juin 2018 relative au transfert du patrimoine de l'OPH de Gennevilliers – Boucle Nord de Seine à la Coopérative d'intérêt collectif d'HLM « La Clef » - Autorisation de signature par Monsieur le Maire

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine entre l'OPH de Gennevilliers – Boucle Nord de Seine et la Société coopérative d'intérêt collectif HLM La Clef, il est proposé au Conseil Municipal de rapporter la délibération du 27 juin 2018 compte tenu de la saisine de Monsieur le Préfet des Hauts- de-Seine d'un recours gracieux et qui propose de nouvelles dispositions.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Transmission du patrimoine de l'OPH de Gennevilliers – Boucle Nord de Seine à la coopérative d'intérêt collectif de logement social « La Clef » - Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents et actes afférents à ces opérations.

Compte tenu de la saisine de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 4 septembre 2018, valant recours gracieux, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer de nouvelles dispositions dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine entre l'OPH de Gennevilliers – Boucle Nord de Seine et la Société coopérative d'intérêt collectif HLM La Clef, dont acte. Il y a lieu d'adopter une nouvelle délibération avec les modifications.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; Abs. : 2 (AHCEN MEHARGA, BRICE NKONDA)

Octroi d'une subvention d'un montant de 363 020 € à l'Office Public de l'Habitat de Gennevilliers – Boucle Nord de Seine visant au financement partiel des frais sur l'exercice 2018, liés à la transformation en société coopérative d'intérêt collectif d'HLM - Autorisation de signature par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention communale au profit de l'Office Public de l'Habitat de Gennevilliers – Boucle de Nord de Seine d'un montant de 363 020 € (trois cent soixante-trois mille et vingt euros), destinée à couvrir les frais générés sur l'exercice 2018 par le changement de comptabilité et la transmission universelle de patrimoine à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM La Clef.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; Abs. : 2 (AHCEN MEHARGA, BRICE NKONDA)

Acquisition de parts sociales d'un montant maximal de 100 000 € de la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM La Clef et désignation du représentant de la ville au sein du collège "collectivités publiques" au sein de la SCIC d'HLM La Clef. Autorisation de signature par le Maire.

Il s'agit d'approuver l'acquisition de parts sociales d'un montant maximal de 100 000 € (cent mille euros) de la Société Coopérative d'Intérêt collectif d'HLM La Clef et de nommer Monsieur Marc HOURSON pour représenter la ville au sein du collège « collectivités publiques » au sein de la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM La Clef. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents et actes afférents à ces opérations.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; Abs. : 2 (AHCEN MEHARGA, BRICE NKONDA)

OPH de Gennevilliers Boucle Nord de la Seine – Construction de 113 logements ZAC Centre-Ville lot G – 20 rue Georges Thoretton – Garantie d’un prêt pour un montant total de 16 010 916 € - Prêt révisable Livret A sans préfinancement - Annule et remplace la délibération U4 du 07/02/2018

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 16 010 916 € contracté par l'OPH de Gennevilliers Boucle Nord de la Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 113 logements ZAC Centre-Ville lot G, situés 20 rue Georges Thoretton. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, l'Office HLM s'engage à conférer à la Ville de Gennevilliers des droits de réservation sur 20% des logements de l'opération pour une durée qui prendra effet à compter de la date de livraison du programme et sera égale à la durée maximale d'amortissement du prêt principal garanti par la ville, soit 23 logements dont le descriptif fera l'objet d'un avenant à la présente délibération.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

IV) – VŒUX

Vœu pour la prise en charge à 50 % par le Département des Hauts-de-Seine, de la carte Navigo pour les retraités de Gennevilliers et des Hauts-de-Seine

La prise en charge d'une partie de la carte Navigo permettrait non seulement de garantir le droit des retraités à la mobilité, mais aussi de reconnaître leur place dans la vie sociale du département. En effet, ils sont souvent des bénévoles actifs et engagés. Malgré les problématiques d'isolement, de dépendance et de précarité auxquelles beaucoup font face, ils sont nombreux à donner de leur temps et de leur énergie pour contribuer à la vie associative, à la solidarité et à la mémoire ; en plus de prendre du temps pour leurs petits- enfants et leur famille.

Vote : Adopté à l'unanimité ; Pour : 42

Vœu - Vite, dédoublez la ligne 13, améliorez le T1, réalisez la ligne 15 ouest

- Demande à l'Etat, la Région, la Métropole, la RATP et la SGP (Société du Grand Paris) d'anticiper et de coordonner leurs mesures visant à faire disparaître les véhicules à essence ou diesel en développant les solutions alternatives en :

- Engageant immédiatement les études pour le dédoublement de la ligne 13 de métro afin d'augmenter le nombre de rames et donc le nombre de voyageurs se déplaçant dans de bonnes conditions,
- Changeant rapidement les rames du T1 pour augmenter le nombre de voyageurs transportés dans de meilleures conditions,
- Tenant les délais pour la réalisation de la ligne 15 du métro en 2030,
- Développant un plan d'aide à l'installation de prises électriques pour les recharges des véhicules électriques,

- Adaptant le réseau de bus aux objectifs de diminution des véhicules particuliers,
- Mettant en place des aides adaptées pour les autoentrepreneurs et plus importantes pour les personnes à faibles revenus qui sont obligées d'acheter des véhicules d'occasion : une étude socio-économique est à réaliser pour cerner les publics « captifs » et évaluer le montant des aides à mettre en place,
- Enfin en prenant des engagements financiers en matière de fret ferroviaire.

Vote : Adopté à l'unanimité ; Pour : 40; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Vœu - Stationnement : pour que les Gennevillois soient respectés

Vote : Rejeté ; Pour : 4 (Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Jean DENAT, Brice NKONDA) Contre : 36 ; Abs. : 2 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET)

Vœu – Vœu sur l'appel du Collectif Rosa Parks

Vote : Adopté à l'unanimité ; Pour : 42

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 21 Novembre 2018 à 21H30.

Patrice LECLERC
Maire